

PLUS DE 37.800 ENFANTS "sans école" depuis 2010

▶ Un jeune sur huit s'est trouvé dans une période d'incertitude lors de son processus d'inscription, a calculé ELEVeS

▶ Depuis 2010, le nombre cumulé d'enfants francophones s'étant retrouvés à un moment ou un autre sans certitude sur leur future école lors du processus d'inscription en première année secondaire dépasse la barre des 37.800, selon l'ASBL ELEVeS, qui met en cause une nouvelle fois la responsabilité du décret Inscription.

UN DÉCRET dont la première mouture avait vu le jour en 2007 sur l'impulsion de la ministre de l'Enseignement obligatoire de l'époque, Marie Arena (PS), avec pour objectif de supprimer les écoles ghettos.

"L'analyse des chiffres du dernier rapport de la Commission de pilotage souligne des évolutions positives dans le processus d'inscription dans le 1^{er} degré de l'enseignement secondaire. Mais elle aboutit aussi à un bilan affligeant et inquiétant pour de nombreuses familles, surtout celles situées en Région de Bruxelles-Capitale. Quant à la situation en Brabant wallon, elle se détériore un peu plus chaque année", fait savoir ELEVeS, qui

note également que le nombre d'élèves dont il a fallu, en 2016, le deuxième choix pour leur attribuer une école a doublé en six ans, atteignant la barre des 12 %. *"On les désigne sous le nom d'enfants sans école",* explique Anne François, coordinatrice d'ELEVeS.

L'ASSOCIATION, QUI a toujours milité contre le décret Inscription se dit convaincue que le décret est au moins en partie responsable la situation. *"Le décret n'a pas amélioré la mixité sociale dans les écoles. Plus personne d'ailleurs n'ose l'appeler décret Mixité. L'aspect centralisation informatisée du décret est positif, mais le décret n'a pas permis d'améliorer les résultats au premier degré. Réinventer le décret devrait être une priorité pour faire pacte avec les parents",* insiste l'ASBL.

Si depuis plusieurs années, le boom démographique met particulièrement sous pression la capacité d'accueil des établissements scolaires, la situation était déjà problématique dès les débuts du décret, estime Anne François.

Julien Thomas

25 Une pétition d'ELEVeS contre le décret avait recueilli 25.000 signatures lors de sa création en 2007.